

Le harcèlement de la Ville de Montpellier via sa police contre BDS France Montpellier et ses militant.e.s continue

—

Après l'annonce de la relaxe lors du premier procès, 16 octobre 2019.

Communiqué :

Après la convocation pour audition libre le 5 février 2020 suite à 4 plaintes supplémentaires contre BDS FRANCE Montpellier dont 3 nominatives contre José-Luis Moraguès (dont deux plaintes de Mme Perla Danan présidente du CRIF L.R), plaintes pour lesquelles France 3 n'hésite pas à titrer : « [Manifestation contre le harcèlement policier](#)»,

et malgré [la relaxe de José-Luis](#) lors du précédent procès du 16 octobre 2019, pour :

« Emission de bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme » Place de la Comédie le 19 mai 2018 à 16h01.

SECOND PROCÈS CONTRE José-Luis Moraguès

CITÉ À COMPARAÎTRE LE 3 JUIN 2020 À 8h30 au tribunal de Police

POUR : « Bruit ou tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui » place de la Comédie le 16 juin 2018 à 19h39..

Sur les photos il fait encore soleil à cette heure là !!

Ce procès s'inscrit dans le plan de harcèlement de la Ville de Montpellier contre BDS France Montpellier, plan activé par le CRIF et ses alliés pour interdire toute expression de BDS et donc toute expression de la dénonciation des crimes de l'État d'apartheid israélien.

On vous tient informé.e.s...

ON LÂCHE RIEN ! RÉSISTANCE !